COMMUNE DE
BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2586 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SACLAY LE 17 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 5 mars 2025

Nombre de conseillers : 27

- en exercice	:	27
- présents	:	21
- absents représentés	:	5
- absent non représenté	:	1
- votants	:	26

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Arnaud DESBOIS, Mme Marie BRUCELLE, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Philippe BAUD, M. Dan ATLAN, Marianne FERRY, M. Marc SUSPIZE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Caroline NOGUES, Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :
Mme Christelle de BEAUCORPS représentée par M. Marc LABELLE
Mme Danièle BOUDY représentée par M. PATEL
Mme Virginie BREC représentée par Mme Sophie DUBOIS
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :
M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20h50.

Mairie de Bièvres - Place de la Mairie - 91570 Bièvres
Tél : 01 69 35 15 50 - Fax : 01 60 19 33 80
www.bievres.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219100641-20250312-DELIB_2586_

DÉLIBÉRATION N°2586 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SACLAY LE 17 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-16, L.153-17 et R. 153-4,

Vu le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saclay transmis le 06 janvier 2025,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Bièvres,

Vu l'avis de la Commission municipale Permanente en Urbanisme du 03 mars 2025,

Considérant l'objectif d'atteindre une population de 10 000 habitants, soit une population qui aurait plus que doublé,

Considérant l'urbanisation prévue de 43 hectares,

Considérant le développement d'activités industrielles et commerciales prévu, la commune de Bièvres s'inquiète des circulations induites, de l'aggravation de la saturation de la N118 et de ses bouchons routiers, de l'impact sur la circulation au sein de la commune de Bievres et dans les échangeurs d'accès à son territoire, de l'aggravation du bruit et des pollutions induites par la N118, de l'impact en terme d'artificialisation des sols du plateau de Saclay, des ruissellements induits par l'urbanisation prévue,

Considérant que le projet est susceptible de nuisances pour les habitants de la commune de Bièvres,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : ÉMET un avis réservé sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saclay, tel qu'il a été transmis le 06 janvier 2025 à la mairie de Bièvres.

Article 2 : DIT que cette délibération sera notifiée à la commune de Saclay pour être annexée au dossier d'enquête publique.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219100641-20250312-DELIB_2586_

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le 12 mars 2025

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219100641-20250312-DELIB_2586_

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219100641-20250312-DELIB_2586_